



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 8151

## Texte de la question

M. Marc Vampa attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'importance des associations de terrain dans l'accompagnement éducatif des enfants des quartiers défavorisés. Leur rôle est reconnu, leur constat est alarmant : 150 000 jeunes sortent chaque année du système scolaire sans qualification, ce qui représente 40 % d'une classe d'âge dans les quartiers défavorisés. Prenant la mesure de la situation, le ministère a lancé un programme d'accompagnement éducatif renforcé en proposant, dès cette rentrée, des études dirigées dans l'éducation prioritaire, puis dans les autres collèges en 2008. C'est une étape décisive, et l'action des associations ne peut que s'en trouver renforcée. Aussi, au regard de leur expérience et de leur légitimité sur le terrain, il lui semble indispensable de les associer plus étroitement aux politiques publiques d'éducation. Il lui demande sa position sur cette proposition et les mesures qu'il entend prendre en ce sens.

## Texte de la réponse

Destiné depuis la rentrée scolaire 2007 à l'ensemble des collèges de l'éducation prioritaire et plus particulièrement à ceux des réseaux « ambition réussite », l'accompagnement éducatif propose aux élèves trois domaines, également essentiels à un parcours de réussite : l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique sportive et la pratique artistique et culturelle. À la rentrée 2008, ce dispositif sera étendu à l'ensemble des collèges ainsi qu'aux écoles de l'éducation prioritaire. La circulaire n° 2007-115 du 13 juillet 2007 relative à la mise en oeuvre de l'accompagnement éducatif souligne qu'il ne s'agit pas de remplacer, pour les établissements bénéficiant déjà d'actions d'accompagnement, les dispositifs qui existent localement, mais d'organiser l'accompagnement éducatif en coordination et en complémentarité avec les collectivités territoriales et les associations. Dans le cadre du dispositif d'accompagnement éducatif, s'il est précisé que l'aide aux devoirs et aux leçons pourra être assurée par des enseignants volontaires avec le renfort, si nécessaire, des assistants d'éducation, l'intervention des associations, qui est traditionnellement importante dans ce domaine, constitue un apport très apprécié. De même, les associations ont toute leur place pour animer les activités sportives, artistiques ou culturelles. Le ministre de l'éducation nationale ne méconnaît pas l'importance de l'investissement des associations et entend financer celles qui oeuvrent pour assurer le succès de ce dispositif, notamment dans le domaine du soutien et de l'aide aux devoirs. Il a, par ailleurs, délégué aux académies 3,4 millions d'euros en crédits de fonctionnement dès la rentrée 2007 qui permettront, entre autres, de pouvoir rémunérer des interventions associatives. 15 millions d'euros sont prévus également à ce titre en loi de finances initiales pour 2008.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Vampa](#)

**Circonscription :** Eure (3<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8151

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 octobre 2007, page 6453

**Réponse publiée le :** 18 mars 2008, page 2345